pas à baisser à Roubaix et on se trouvera de nouveau en présence d'une insuffisance d'eau à certains jours et à certaines heures.

On s'explique difficilement une telle imprévoyance de la part du service et nous nous demandons s'il est bien sage d'économiser une centaine de mille francs sur une dépense de six millions qu'occasionnera la distribution d'eau potable, au risque de compromettre une autre installation qui a son importance aussi.

Quoiqu'il en soit, nous avons eru devoir, pendant qu'il en est temps encore, signaler le fait à l'attention de qui de droit.

L'élargissement de la rue de Tournai. — On a placardé l'avis administratif suivant au sujet des expropriations, pour cause d'utilité publique, de terrains et immeubles nécessaires à l'élargissement de la route départementale n° 14 (rue de Tournai) sur le territoire de Tourcoing, dans la partie comprise entre le bâtiment des hospices et la rue d'Havré :

» Etat estimatif des terrains et bâtiments expropriés par la ville, en sus des parties portées au jugement d'expropriation du Tribunal civil de Lille, en date du 21 octobre 1892, rendu en exécution du décret du 15 janvier 1892, déclarant d'utilité publique l'élargissement de ladite portion de route ; et ce par suite de l'emprise totale des immeubles atteints, prononcée par décision rendue le 11 mars 1895 par le jury nommé par la Cour d'appel de Douai, le 9 janvier 1895, sur la réquisition des propriétaires, en vertu de l'article 50 de la loi du 3 mai 1841.

» Surface expropriée par le jugement du 21 octobre 1892 : 0 are 8066; surface expropriée en vertu de l'article 50 de la loi du 3 mai 1841 : 1 are 9634. — Total : 2 ares 7700.

» Les décisions du jury, en ce qui concerne les propriétés ci-dessus désignées, seront, immédiatement après l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 15 de la loi du 3 mai 1841, transcrites au bureau de la conservation des hypothèques de l'arrondissement de Lille, conformément à l'article 2181 du code civil.

» Dans la quinzaine de la transcription, les privilèges et les hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, seront inscrites. A défaut d'inscription dans ce délai, les immeubles expropriés supplémentairement seront affranchis de tous les privilèges et hypothèques, de quelque nature qu'ils soient, sans préjudice des droits des femmes, mineurs et interdits, sur le montant de l'indemnité, tant qu'elle n'a pas été payée : ou que l'ordre n'a pas été réglé définitivement entre les créanciers. »

Réunion de Commissions. — Samedi à 2 heures 1/2, les membres de la Commission de la voirie se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le Maire. On s'est occupé de diverses questions qui figureront à l'ordre du jour de la session de mai du Conseil municipal.

— A 4 heures 1/2, importante séance de la Commission intercommunale des eaux de l'Espierre, à laquelle assistaient MM. les ingénieurs Gruson et Devos. Etaient présents, pour Roubaix : MM. Carrette, maire, Trannoy et Lepers, adjoints ; et pour Tourcoing : M. Hassebroucq, maire, président ; MM. Sénélar, adjoint, et Ducoulombier, conseiller municipal.

On connaît les vives critiques dont l'usine épuratoire de Grimonpont a été l'objet dans ces derniers temps à la Chambre belge ; il a été beaucoup parlé de l'établissement d'un barrage à Leers-Nord : la discussion a surtout porté sur ce point.

La fête de Jeanne d'Arc. — On nous adresse la communication suivante :

« Le 12 mai, à 6 heures du soir, en l'église St-Christophe, saint solennel avec panégyrique de Jeanne d'Arc et chant *du Te Deum*.

» A huit heures du soir, punch et séance récréative rue du Sentier, n° 25. L'entrée est de cinquante centimes. On peut se procurer des cachets chez M. Coupleux, rue Carnot, n° 5, et à la Maison des Œuvres, rue du Sentier, n° 25.

La fête du Bienheureux J.-B. de la Salle. — Les Frères de la Doctrine chrétienne ont célébré samedi la fête de leur saint fondateur : à 9 heures, une messe solennelle a été célébrée à Saint-Christophe; c'est M. le doyen qui officiait. La vaste église suffisait à peine à contenir les élèves des Ecoles libres ; le dévoué directeur, le T. C. F. Flour, tous les Frères et les maîtres laïcs étaient présents.

Après la messe, les enfants ont chanté un cantique en l'honneur du Bienheureux.

La statue du Bienheureux était placée en avant du chœur sur un autel émaillé de fleurs et brillamment illuminé.

Le tramway de la Croix-Rouge. — Les travaux ne tarderont pas à commencer; plusieurs voitures de rails ont été amenées aux endroits où la nouvelle ligne fait des courbes, notamment à l'intersection des rues de Guisnes et de la Croix-Rouge.

Le clocher de la Croix-Rouge. — C'est le 27 mai qu'aura lieu l'adjudication des travaux de construction du clocher et de la façade de l'église de la Croix-Rouge. On croit que la dépense est d'environ 45,000 francs.

L'incendie de la filature Dewavrin-Crombez. — MM. Ch. Dewavrin-Crombez fils et Cie ont adressé à M. Augustin Masquilier, commandant des sapeurs-pompiers, la lettre suivante :

» Tourcoing, 30 avril.

» Monsieur,

» Nous vous prions d'être notre interprète et de remercier en notre nom tous vos braves pompiers pour l'activité et l'énergie qu'ils ont déployées dimanche dernier lors de l'incendie qui a éclaté dans notre magasin rue de Chanzy. Sans leur concours, il ne resterait rien de ce magasin.

» En témoignage de reconnaissance, nous vous remettons ci-inclus la somme de cent cinquante francs pour la caisse des pompiers.

» Recevez, Monsieur, nos salutations empressées.

» CH. DEWAVRIN-CROMBEZ fils et Cie ».

Fin de la grève des rattacheurs. — Les ouvriers, à l'exception de trois, de la filature de MM. Descamps et Cie ont repris le travail samedi matin, ainsi que nous l'avions fait prévoir.

Les patrons ont voulu remettre leurs livrets aux trois rattacheurs dont nous parlons, mais ils ont refusé de les prendre.

Les accidents. — Une fillette de 15 ans, Germaine Hannepens, bâcleuse chez M. Vandenberghe, rue d'Anvers, a eu la main gauche entraînée dans les peignes de son métier : les trois premiers doigts ont été assez gravement atteints par les pointes.

La jeune fille a reçu les soins de M. le docteur Bernard ; et elle a été reconduite chez ses parents, rue *Fin-de-la-Guerre*.

L'incapacité de travail sera d'environ un mois.

— Un terrassier, Emile Adam, âgé de 19 ans, qui travaillait pour le compte de M. Desool-Her à la démolition du magasin à fourrages de la gendarmerie, est tombé, d'une hauteur d'environ trois mètres, sur un tas de briques et s'est fait de multiples contusions sur tout le corps. M. le docteur Bernard n'a constaté aucune fracture et l'accident ne demandera que quelques jours de repos.

Avis militaire. — Les hommes de la classe de 1875 qui ont servi devront répondre à l'appel lundi prochain 6 mai, place de l'Hôtel de Ville, à 2 heures. Ils seront passés en revue par le général commandant de la subdivision.

Le lendemain mardi, à 9 heures du matin, revue des hommes des services auxiliaires des classes de 1884, 1888, 1892, 1874 et 1879. Les appelés devront être porteurs de leurs livrets.

Un carrousel au Pont de Neuville. — La Société hippique du Pont de Neuville donnera un carrousel attelé avec 200 francs de prix, le dimanche 12 mai. Inscription et départ chez M. Yanneste, estaminet du *Pont de Neuville*.

Un triste mari. — Depuis longtemps déjà le nommé Félix Desmet, demeurant au Virolois, père de 8 enfants, exerçait sur sa malheureuse femme les plus mauvais traitements ; l'une des dernières nuits il rentra chez lui en état d'ivresse, s'arma d'un couteau et allait en frapper sa femme en lui criant que sa dernière heure était venue. Elle parvint heureusement à ouvrir la porte et à se sauver.

Alors, le forcené prit une barre de fer et réduisit tout le pauvre mobilier en miettes ; pas une pièce n'est restée intacte. Il partit ensuite pour Montreuil-sur-Mer où on a appris qu'il était allé retrouver une expulsée pour laquelle il avait déjà abandonné sa famille ! La femme et les 8 enfants sont restés dans le dénûment le plus complet.

A la suite du 1er mai. — Frédéric Steux, âgé de 35 ans, tisseur, chez M. Toulemonde, n'avait pas chômé le 1er mai. Il a pour voisins d'atelier quatre jeunes gens d'origine belge qui, eux, n'avaient pas paru ce jour-là à *la fabrique*.

Vendredi après-midi Steux revenant à son métier après une courte absence, trouva sa pièce lacérée à coups de couteau.

Les soupçons se sont portés sur les quatre voisins, et tout particulièrement sur un nommé V..., qui seul était porteur d'un couteau.

Il a été interrogé par M. Lenoble, commissaire du 1er arrondissement ; mais il nie énergiquement être l'auteur de cet acte inqualifiable.

Halluin. — *Classement des chevaux et mulets.* — La revue pour le classement des chevaux, juments, mulets et mules propres à être utilisés par l'autorité militaire, aura lieu le vendredi 24 mai prochain à 10 heures du matin, sur la place de la mairie d'Halluin.

Blanc Seau. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Les conscrits de la classe 1894 habitant le Blanc-Seau (Tourcoing), sont convoqués pour mardi prochain, à 6 heures 1/2 du matin, afin de se rendre en corps à la revue d'appel du conseil de revision.

» Les hommes de l'armée auxiliaire et ceux ajournés qui doivent se rendre à Tourcoing le même jour sont invités à se joindre aux conscrits du Blanc-Seau.

» Le Président : IRÉNÉE ROUMIEUX ».

Roncq. — *Recensement des chevaux et mulets.* — La commission chargée de procéder au classement des chevaux, juments, mulets et mules aptes à être utilisés par l'autorité militaire se rendra à Roncq le samedi 25 mai prochain. Les opérations du classement, qui auront lieu sur la place, commenceront à 7 heures du matin.

— *Un voleur de brouettes.* — On se rappelle qu'il y a quelque temps, un sexagénaire de Menin, Pierre Vandeputte, était arrêté pour vol d'une traverse en fer servant à atteler les chevaux à la charrue et désignée vulgairement sous le nom de « *trapsier* ».

Cet individu est également l'auteur de plusieurs vols de brouettes, commis récemment au préjudice de différents cultivateurs des environs.

Il y a lieu d'ajouter que le « *trapsier* » en question peut être réclamé par son propriétaire au bureau du commissaire de police de Roncq.

Communications

LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR. — La recette mensuelle de la société civile de retraite les Prévoyants de l'Avenir, aura lieu le dimanche 5 mai de 10 à 12 heures, au siège de la section, 99, rue du Moulin-Fagot, et chez J.-B. Bonte, rue de l'Hôtel-de-Ville prolongée. Les membres du bureau se tiendront à la disposition des personnes désireuses de renseignements. Cotisation un franc par an. Avoir eu 15 ans au 1er janvier.

SOCIÉTÉ DES ANCIENS MILITAIRES DE TOURCOING. — La commission rappelle que les membres de la société désireux de participer à la manifestation patriotique de Bapaume et profiter de la réduction du prix de chemin de fer à l'aller et au retour, doivent se faire inscrire demain dimanche 5 courant (dernier délai), chez M. Edouard Cau, trésorier, rue Nationale.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE

31, RUE SAINT-GEORGES, 31

J. DUCROCQ, Propriétaire

— COURS du Dimanche 5 Mai 1895 —

Toute commande de poissons fins pour dîners, noces et banquets exécutées dans les 24 heures. Prière de donner les commandes avant midi.

Crustacés		Marée fraîche [1]2k
Langoustes » » 4, 5, 6, 7 fr.		Cabillaud	0,90
Homards (gros) »,» »»» à »» f.		Maquereaux (gros la pièce	»,»»
Crabbes	0,00 et 0,»»	Soles	2,40
Ecrevisses (moyennes 0,.. et	0,20	Turbots	2,00
» f. »» la douz. Toutes préparées		Bar	»,»»
Escargots. la douz. et	0,00	Barbue	2,00
		Raies	0,90
HUITRES la douz.		Flotte	»,»»
Arcachon 0,00 ; extra	1,00	Rougets	»,»»
Marennes blanches extra	1,50	Carrelets (pleis)	»,»»
Anglaises (extra-fines)	2,00	Truite saumonée	2,50
Moules parquées le kilo	0,20	Anguilles de rivière	1,75
		Anguilles de mer	»,»»
Salaisons		Vives	»,»»
Saumon rouge le 1/2 kil.	»,»»	Saumon blanc	»,»»
Morue nouvelle le 1/2 k.	»,»»	Crevettes	0,80
Harengs saurs à 0,05 2,p 15et 0,10 pièce		Brochet (eau douce)	»,»»
Harengs saurs 2 » 15 c. et 0,10 c. pièce		Merlans	»,»»
		Eperlans	»,»»
		Merluches	»,»»
		Sardines fraîches	»,»»

GROS ET DÉTAIL

Saumon frais garanti non frigorifié (Hollande) 3,75 le 1/2 k.
Poissons rouges, 20 et 30 cent. pièce. — Tanches vivantes et carpes vivantes pour pièce d'eau, prix selon la grosseur. — English Bacon, 0,60. — Anchois au sel blanc, 2 fr. le 1/2 k. Maquereaux marinés, 0,50 la portion. Harengs à la daube, 0,15.
Belles anguilles de rivière à l'oseille, 4 fr. 75 le 1/2 kil.
Cuisses de grenouilles, la baguette de 12, 0,»» c. Raie à la daube 0,50 la portion.

Belles crevettes 0 fr. 80 le 1/2 kil.

Belles Ecrevisses du Rhin vivantes-Langoustes fraîches
0,20 la pièce-Homards 4 à 8 fr.

CONSERVES DE POISSONS

Situation météorologique. — Roubaix 4 mai. — Hauteur barométrique : 770 Température

A 7 heures du matin	9	degrés	au-dessus de zéro.
A 1 — du soir	17	—	au-dessus de zéro.
A 4 — —	16	—	au-dessus de zéro.

LILLE

L'affaire Cassé. — Nos lecteurs ont encore présent à la mémoire le récit des exploits du fameux Cassé, auteur de nombreuses escroqueries commises au préjudice de bon nombre de négociants de notre ville, et qui se suicida dans sa cellule de la prison de Calais, en absorbant le contenu d'un flacon renfermant du sulfate de strychnine.

On avait remarqué que cet escroc était possesseur de nombreux vêtements de femme renfermés dans diverses malles, mais jusqu'ici on n'avait jamais pu savoir d'où provenaient ces vêtements.

A ce propos, le tribunal de la Seine, qui a condamné par défaut Benjamin Cassé à dix ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour, nous en donne l'explication très précise. On lit en effet dans un journal de Paris :

« Un ancien étudiant en pharmacie, Benjamin Cassé, 26 ans, qui depuis longtemps ne vit que d'escroqueries et d'abus de confiance, avait imaginé, pour se procurer de l'argent et d'autres satisfactions, de marcher sur les traces du légendaire Dumollard. Mais, moins cruel que son devancier, Cassé n'assassinait pas les bonnes qu'il exploitait. Il se contentait de les laisser en plan.

» Elles sont venues lundi une douzaine au moins de pauvres filles, à la onzième chambre correctionnelle du tribunal de la Seine, raconter dans quelles conditions elles ont été dupées. Cassé, toujours sous un nom d'emprunt, se présentait dans un bureau de placement de Paris comme un habitant de la province venu pour chercher une bonne. Il choisissait toujours une des plus jeunes et des moins fraîches des postulantes, qu'il décidait à le suivre en lui promettant de bons gages.

» Ensuite, notre homme allait, en compagnie de sa nouvelle domestique, déposer la malle de cette dernière à la consigne dans une gare quelconque. On dînait copieusement, on manquait toujours le train, et le lendemain la pauvre bonne se trouvait seule dans une chambre d'hôtel, dépouillée de son argent, de ses bijoux. Lorsqu'elle se présentait à la gare pour retirer sa malle, Cassé, quiavait eu soin de conserver le bulletin de consigne, l'avait déjà enlevée ».

Comme on le voit, Cassé n'en était pas au premier de ses exploits.

Abus de confiance. — Il y a quelques jours, M. Facon, cordonnier à Thumesnil, confiait à un nommé Lévêque, demeurant rue Lolin, 1, à Lille, douze paires de chaussures pour les confectionner, et, peu de temps après, M. Moranville, domicilié rue Saint-Genois, prenait au même ouvrier tous les outils nécessaires pour faire le travail.

Or, il y a de cela trois jours, M. Facon et M. Moranville, fort étonnés de ne point voir rentrer l'un ses chaussures, l'autre ses outils, se rendirent chez Lévêque, mais ne trouvèrent que porte close : l'individu était filé sans dire *le moindre mot à personne*.

MM. Facon et Moranville se décidèrent alors à déposer une plainte à la police, à la suite de laquelle une enquête fut ouverte.

Cette enquête qui, n'a abouti que partiellement, a fait découvrir que Lévêque avait vendu ses outils à un fripier de la place Wicar, pour la modique somme de 1 fr. Ce fripier, qui ne pouvait ignorer la provenance suspecte de ces objets, les a remis à la police, qui les a restitués à leurs propriétaires.

Quant aux chaussures à confectionner, jusqu'ici on n'a pas pu mettre la main sur aucune d'elles, pas plus que sur Lévêque qu'on recherche toujours.

Cet abus de confiance se monterait à 20 fr. environ.

UNE TRADITION FLAMANDE

Les utilitaires de l'uniforme. — Depuis quelque temps, les officiers d'état-major ont imaginé de transformer en porte-mines les ferrets qui terminent leurs aiguillettes. Désormais, ils auront ainsi sous la main « tout ce qu'il faut pour écrire », — comme disait feu M. Scribe. Leurs fonctions les obligeant souvent à écrire, l'idée est ingénieuse.

A ce propos, des chroniqueurs militaires ont donné de l'origine des aiguillettes une explication qui nous intéresse particulièrement. Cette explication tient bien un peu de la légende, mais n'a-t-on pas dit qu'il n'existait pas de grande fondation qui n'eût sa légende ?...

Donc, il paraît que le duc d'Albe, de sanglante mémoire, ayant eu à se plaindre d'un corps de Flamands, décida que toutes les fautes, de quelque nature qu'elles fussent, seraient, à l'avenir, punies de la corde. Les Flamands répondirent alors avec une froide gaieté, qui, dans la circonstance, était simplement du courage, que pour faciliter l'accomplissement de cet ordre, ils porteraient sur l'épaule une corde et un clou.

C'est ce qu'ils firent, mais leur correction militaire, leur discipline furent telles, que le farouche Espagnol, qui faisait alors trembler les Pays-Bas, ne put jamais, quelque bonne envie qu'il en eût, les prendre en faute et les punir.

Plus tard, la corde en question fut tressée et portée comme ornement. Cet ornement, la mode l'adopta, et bientôt tous les officiers des princes, les pages et les *corps d'élite*, très enclins à la coquetterie, se parèrent d'aiguillettes d'or et d'argent.

N'est-elle pas singulièrement crâne, cette résolution d'hommes libres qui enguirlandent, en quelque sorte, l'instrument de leur supplice et parviennent à s'imposer comme un ornement à leurs implacables vainqueurs ?

Si non é vero... En tout cas, voilà un curieux sujet de tableau pour les peintres de notre vieille province. Il est digne d'inspirer un de ces artistes flamands qui ont conservé les traditions locales et qui sont toujours heureux quand ils peuvent traduire sur leurs toiles un des nombreux exploits accomplis par nos aïeux. Espérons que nous pourrons admirer au Salon de l'an prochain le *Regiment de l'Aiguillette*.

DES ROBLEDS.

LES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LILLE

Bref de Sa Sainteté Léon XIII

Notre Saint-Père le Pape vient d'adresser à Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, le bref suivant, à l'occasion du renouvellement de la souscription décennale en faveur des Facultés catholiques de Lille :

« LÉON XIII, PAPE.

» *Vénérable Frère,*

» *Salut et bénédiction apostolique,*

» Parmi les universités catholiques fondées en France pour la bonne formation de la jeunesse, celle de Lille est particulièrement florissante et en grand renom d'excellence.

» C'est ce qu'atteste le rapport qui a été fait à la Sacrée Congrégation des Etudes sur l'ensemble de son enseignement et le zèle avec lequel ceux qui le distribuent remplissent leurs fonctions. C'est ce dont témoigne pareillement le nombre chaque jour croissant des étudiants qui, venus des diverses contrées de la France, s'élevait l'année dernière, au chiffre de six cents.

» Il y a donc là un juste sujet de joie et de félicitation pour les catholiques qui, précédemment, ont pourvu par de larges offrandes à la fondation et au maintien de ce grand établissement.

» Or, comme aujourd'hui une nouvelle période décennale de son institution appelle nécessairement le renouvellement de la collecte, nous ne pouvons nous retenir de joindre notre exhortation à cet appel, pour ainsi prouver les largesses des fidèles.

» En effet, si c'est de la bonne éducation de la jeunesse que procède la prospérité de la religion et de la patrie, ceux-là doivent être jugés dignes de la reconnaissance de tous qui apporteront leur contribution à l'affermissement et au développement d'une telle œuvre.

» Cette libéralité des catholiques, c'est donc en notre nom, vénérable frère, que vous prendrez soin de l'encourager et de l'accroître encore.

» En même temps nous vous demandons de ne pas oublier dans quelles nécessités pressantes se trouve le siège apostolique, afin que par vous les fidèles soient *amenés à apporter, selon leurs moyens*, leur large part au denier de Saint-Pierre, pour le bien de l'Eglise et de la foi.

» Nous demandons à Dieu pour vous, vénérable frère, l'abondance de ses grâces ; et, comme gage de ces grâces et en témoignage de notre affection paternelle, nous vous donnons de tout notre cœur à vous et au troupeau qui vous est confié notre bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, près Saint-Pierre, le XXI mars 1895, la 18e année de notre pontificat.

» LÉON XIII, Pape. »

La *Semaine Religieuse* de Cambrai ajoute qu'en outre de ce bref, un *motu proprio* de Léon XIII, s'inscrivant en tête de la souscription pour un don considérable, sera publié prochainement.

NOUVELLES MILITAIRES

Manœuvres de garnison. — Comme nous l'avons annoncé hier, les premières manœuvres de garnison ont été exécutées vendredi par le 16e bataillon de chasseurs à pied et un escadron du 19e régiment de chasseurs à cheval.

Ce premier exercice n'était, à proprement parler, qu'une *prise de position en face d'un ennemi supposé*, car il n'y avait qu'un parti en ligne.

Le thème se réduisait à ceci : Une division envahissante s'avance vers le sud. Elle est éclairée dans sa marche par son escadron de cavalerie divisionnaire. Ce détachement était représenté pour la circonstance par un escadron du 19e chasseurs à cheval sous les ordres de M. le capitaine Meyer.

La tête d'avant-garde était également représentée par le 16e bataillon de chasseurs à pied.

Le reste de l'avant-garde, c'est-à-dire les deux bataillons d'infanterie du gros, la compagnie du génie et la batterie d'artillerie divisionnaire, n'était que supposé ou plutôt seulement figuré par des capitaines de chacune de ces armes.

Les troupes se sont mises en marche de grand matin par la porte d'Arras. L'escadron de cavalerie avait pris la tête, lançant ses éclaireurs dans toutes les directions.

A son arrivée à Seclin, le 16e bataillon de chasseurs a reçu l'ordre de former une ligne d'avant-postes, de façon à couvrir les cantonnements du reste de l'avant-garde et de la division qui étaient supposés se trouver derrière lui.

Cette ligne d'avant-poste, faisant front au canal de Seclin, devait s'étendre de la voie ferrée de Lille à Douai jusqu'au canal de la Haute-Deûle.

Le bataillon occupait donc Seclin (1re compagnie), Houplin (2e et 3e compagnies) et la ferme de la Pouillerie *avec Ancoisne (4e compagnie)*.

Mais, non seulement il était chargé de couvrir la division par des avants-poste ; il devait encore mettre ces points stratégiques en état de défense, en prévision d'une attaque inopinée.

L'escadron du 19e, après avoir couvert la formation des avant-postes, en s'établissant à Phalempin, Gondecourt et Ansereuille, devait se retirer à Noyelles pour y cantonner.

L'avant-garde supposée aurait pu cantonner en sécurité à Seclin et au delà.

La manœuvre a été parfaite.

Le 19e et le 16e ont exécuté à la lettre et avec un détail admirable les ordres qui leur avaient été donnés. A l'heure dite, les avant-postes étaient formés et le simulacre complet de la mise en défense avait été effectué.

A dix heures et demie, c'est-à-dire au moment où la prise de position était achevée, le signal a été donné aux troupes de se grouper vers le sud de Wattignies où la critique a été faite par M. le commandant Laurent Chirlouchon, directeur de la manœuvre.

La critique a été suivie d'une grande halte où, après les fatigues de la matinée, les soldats ont arrosé le repas froid qu'ils avaient emporté d'un quart d'excellent café.

Puis le 16e a regagné gaillardement la ville où il est arrivé à 2 heures.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 4 mai.* INSTINCTS DE BATAILLEURS. — Des consommateurs étaient attablés à l'estaminet Hus, à la Blanche-Porte à Tourcoing, l'un des premiers jours de ce mois, quand deux individus entrent brusquement et au bout de quelques minutes se mettent à chercher querelle à tout le monde, puis les accablent de coups et les bousculent. On les met à la porte, mais, furieux, ils s'attaquent à la cabaretière qu'ils blessent gravement à la main droite.

Quand les agents surviennent, ces hommes, qui étaient, du reste, en état d'ivresse, opposent la plus vive résistance.

Les inculpés s'appellent Alphonse Desmet et Edouard Godefroy et sont âgés d'une vingtaine d'années : ils sont condamnés chacun à trois mois d'emprisonnement et cinq francs d'amende.

VIOLENCES ET BRIS DE MOBILIER. — Mme veuve Dahl, qui tient un estaminet rue du Pavé Bleu, à Flers, avait vu entrer chez elle, en état d'ivresse, quatre individus qui, sur le refus de la cabaretière de leur servir à boire, proféraient des menaces de mort et brisèrent tout ce qui leur tomba sous la main, puis ils prirent la fuite.

La gendarmerie arriva quand les perturbateurs étaient partis. Mais le garde Spriet parvint à arrêter deux des coupables, Belges et n'ayant ni domicile, ni profession bien fixes : ils se nomment Achille Fekoul, 23 ans, et Alphonse Meerman, 27 ans. Il leur est infligé à chacun trois mois de prison et cinq francs d'amende.

UN HOMME DE SOIXANTE ANS. — Pierre Vandeputte, habitant les Baraques à *Menin*, avait été arrêté à Halluin au moment où il cherchait à vendre une barre de fer, dite « traxi » ; interrogé, il dit avoir trouvé l'objet, on apprit aussi que peu de temps auparavant il avait fait aussi argent d'une bronette qu'il avait cédée à une personne de la commune.

Les antécédents de l'inculpé ne sont point recommandables ; *aussi encourt-il une peine de trois mois.*

RIXE NOCTURNE. — Dans la nuit du 14 au 15 février, rue de la Cloche à Tourcoing, les voisins avaient été réveillés par le bruit d'une violente dispute qui avait éclaté sous leurs fenêtres. On avait reconnu les combattants : Armand Desrousseaux, 33 ans, Joseph Glorieux, 29 ans et Frédéric Vandevenne, 31 ans, à qui procès-verbal fut dressé.

Ils comparaissent tous trois devant le tribunal pour coups et blessures réciproques.

La discussion aurait surgi d'abord, paraît-il, dans le café Lefebvre, rue de Tournai, à propos d'un chien qui était tenu en laisse par l'un des deux amis Desrousseaux et Glorieux : on était sorti et on avait vidé la querelle en champ clos.

Des dépositions de plusieurs témoins, il résulte que Vandevenne aurait été victime de violences de la part des deux autres, et qu'il n'aurait point frappé, on, en tous cas, qu'il n'aurait fait que se défendre.

Vandevenne est acquitté. Quant à Desrousseaux, il lui est infligé vingt-cinq francs d'amende, et à Glorieux seize francs.

TOUJOURS LES FRAUDES. — Thérèse Desramon, 51 ans, ménagère à Wattrelos, 3 jours de prison, et Cuypers Marie, 15 ans, bobineuse à Roubaix, remise à ses parents.

Marie Schnof, 44 ans, ménagère à Roubaix, trois jours et Jeanne Messens, 29 ans, bobineuse à Roubaix, six jours.

Blanche Bissart, 18 ans, dévideuse à Tourcoing, et Céline Castelain, 19 ans, épluchеuse à Roubaix, chacune six jours de prison.

Charles Delobelle, 17 ans, couvreur à Tourcoing, trois jours. Tous les prévenus encourent en outre une amende de cinq cents francs.

OUTRAGES ET VIOLENCES. — Il avait été échangé des propos aigre-doux, il dans un estaminet à Roubaix, entre un consommateur et Palmyre Hayart, 28 ans, laquelle est elle-même cabaretière : — la discussion avait dégénéré en pugilat, ou du moins, si l'on se rapporte aux déclarations de plusieurs personnes présentes, la dame Hayart aurait brisé son parapluie sur la tête d'un monsieur, et quand l'agent Chantraine était apparu pour remettre l'ordre, il avait été accueilli par des injures et aurait même été bousculé.

Palmyre Hayart comparaît donc sous la prévention de rébellion, outrages et violences. A en croire l'inculpée, elle aurait été l'objet de privautés inconvenantes de la part du consommateur qui était avec elle dans l'estaminet, et ainsi vexée, elle aurait cédé à un mouvement de colère qui se serait exercé et sur le chevalier peu servant et sur l'agent. La prévenue se voit infliger 10 jours d'emprisonnement.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Les trains entre Mouscron et Tourcoing

Tourcoing, le 4 mai 1895.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*,

Persuadé que la plupart de nos concitoyens auront ressenti comme moi une vive satisfaction de la nomination de M. Julien Lagache au conseil d'administration du chemin de fer du Nord ;

Persuadé qu'il sera volontiers l'interprète des intérêts du pays auprès de la puissante compagnie;

Persuadé qu'il voudra nous éviter les chinoiseries pénibles dont nous sommes victimes.

Je lui adresse ma première doléance et prie les intéressés de lui faire part des leurs.

Je lui demande s'il ne pourra pas faire bientôt corriger cet abus, dépendant de la Compagnie *du Nord seulement*, à savoir, que le train partant de Mouscron à 9 h 16 du soir pour Lille est arrangé ainsi depuis 6 mois afin de ne plus prendre les voyageurs qui y arrivent de Tournai, 9 h. 18 et sont ainsi forcés d'attendre le train de 9 h. 56. Il paraît qu'il y avait encombrement ! Quel comble ! l'en garantis l'authenticité, la tenant officiellement de Mouscron.

J'ajouterai même un autre renseignement : c'est que l'Etat belge, devant la mauvaise volonté de la Compagnie du Nord, est assez disposé à supprimer le meilleur train de la journée pour Bruxelles, soit le train correspondant au départ de Lille à 8 h. 15 matin pour être à Bruxelles à 11 heures.

Agréez, cher Monsieur, mes bien sincères salutations.

Un négociant.

Comment se fait la levée des lettres à Wattrelos, quartier du Laboureur

Wattrelos, le 4 mai 1895.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Depuis le 1er mai, la poste a changé son service : le nombre des levées des boîtes du centre a augmenté, au détriment de celles de la boîte du Laboureur, qui, à elle seule, donne autant de lettres que la commune entière. Si le service doit continuer ainsi, mieux vaut la supprimer, car une lettre mise à cette boîte met 36 heures pour arriver à destination.

En effet, pour remplacer les deux levées que nous avions précédemment à 11 heures le matin et à 7 heures le soir, l'on nous a gratifié d'une seule levée le matin à 8 heures 1/2, faite par le facteur en faisant sa distribution, et qui continue sa tournée des hameaux jusqu'à la Marlière, pour rentrer au bureau de poste vers 2 heures après-midi.

Par exemple, une lettre mise à la boîte le lundi à 10 heures du matin ne sera relevée que le mardi à 8 heures 1/2 pour partir du bureau à 4 heures et être rendue à destination le mercredi matin, soit 3 jours après.

Est-ce là du progrès ? Nous marchons à reculons, et personne ne croira qu'une ville de 20,000 habitants a un de ses principaux quartiers qui n'a qu'une levée et une distribution par jour.

Nous prions donc la Municipalité, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers généraux et d'arrondissement, de vouloir s'en occuper, et de chercher à obtenir pour nous les avantages des autres communes. Quant à nous, habitants lésés, puisqu'on ne nous accorde aucun des avantages du centre, qu'on nous retire même ceux que nous avons, pétitionnons au Ministre des Postes qui, sans doute, ignore cet abus : peut-être serons-nous plus heureux.

Agréez, etc.

Un mécontent.

PETITE CORRESPONDANCE

R. L. — Avant d'examiner votre proposition, nous désirons savoir qui nous la fait. Avouez que c'est légitime.

E. L. 100. — Pour les renseignements demandés, veuillez vous adresser au bureau du journal, de deux à six heures du soir.

D. 14. — Nous ne connaissons aucun spécialiste à Lille pour cette maladie.

M. V., au Blanc-Seau. — Votre annonce coûterait 0 fr. 75 pour une insertion et 3 fr. pour 5 fois. L'adresse de M. de Morès Benjamin est : 215 boulevard St-Germain, Paris.

M. Z. — Il vous avoit à la rigoureuse, à moins qu'il ne soit en train de purger une condamnation.

B. à Lyon. — Il vous faudrait consulter l'annuaire militaire ou s'adresser à M. le Major de la garnison de Lille.

Abonné. — 1° Nous ne pouvons vous répondre sur une question aussi délicate. 2° Voyez M. le Préfet.

F. V., à Tourcoing. — Votre déclaration doit être effectuée à Tourcoing, vous pouvez la faire viser à Roubaix.

Conscrit Tintin 265. — 1° Vous ne serez admis pour 3 ans dans les troupes de l'armée de terre. Avant le conseil de révision, vous pouvez contracter un engagement de cette durée dans la marine. 2° Oui, mais pour 4 ans : 1er et 3e genie, 28e dragons, 11e et 22e d'artillerie.

D. E. à Rouen. — Vous ne pouvez profiter de la dispense sans avoir eu au préalable effectué au corps. Votre lettre peut s'engager pour 3 ans en octobre ou en mars prochain. Il n'est pas admis, il réclamera la dispense et sera assujetti à une année de service actif.

B. R. 116. — 1° Il n'y a plus de *petits fils* étrangers. Il existe des fils d'étrangers : 1° des Français ; 2° trois ans de service actif ; 3° 5 ans.

E. L. Tiebon. — 1° Depuis 1891. 2° A M. le Bourgmestre de votre dernière résidence en Belgique. Demander les imprimés nécessaires à un engagement militaire.

Concerts et Spectacles

Grand théâtre de Roubaix. — La troupe de la *Monnaie*, de Bruxelles, viendra, nous dit-on, donner une représentation sur notre première scène, le 24 mai.

Les anciens artistes des théâtres de Roubaix. — Un certain nombre des anciens artistes des théâtres de Roubaix semblent vouloir se nous le tout pour se réunir dans la même ville pour la saison d'été.

En effet, M. Nicostas, premier chef d'orchestre de la troupe de Grand-Roubaix, occupe le même emploi au théâtre de Poitiers. Le même théâtre aura MM. Paul Gautier, 1er ténor léger, Goumont, 2e ténor léger, et Milbert, 2e basse, de la même troupe, et Mme Lenfant-Gui, 1re duègne, de la troupe du théâtre des Champs. De plus, le théâtre de Poitiers est dirigé par M. Alix, ancien directeur de celui de Roubaix.

PREMIER DÉPART

(Petit chef-d'œuvre à dire)

Quand s'entr'ouvrent les yeux des marguerites blanches,
Quand le bourgeon tremblant palpite au bout des branches,
Quand les lapins frileux commencent, le matin,
A sortir du terrier pour cueillir dans le thym,
Quand les premiers oiseaux chantent leurs chansonnettes,
Font dans le ciel plus pur vibrer leurs voix plus nettes,
A l'époque où le monde heureux se rajeunit,
Les petits mendiants doivent quitter leur nid.
Ils sortent de leur nid où, comme des marmottes,
Ils ont dormi l'hiver auprès d'un feu de mottes,
Cependant que la mère attisait le brasier
Et tressait en chantant des corbillons d'osier.
C'est à vendre ces blancs hochets aux verts losanges
Qu'ils vont gagner leur pain, les pauvres petits anges.
Le père est mort depuis quatre mois. La maison
Est trop chère à louer, et pour cette raison
La mère chez autrui va devenir servante.
On se retrouvera pour la saison suivante,
Quand on aura gagné quelque argent cet été.
En attendant, chacun s'en va de son côté,
Les petits prennent leur fatuchon sur l'épaule
Et mettent leurs sabots au bout garni de tôle,
Et quand la mère, avec des sanglots dans la voix,
A baisé le dernier une dernière fois,
Ils partent, se tenant par la main, d'un air grave.
L'a